

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU
3516, AVENUE DU PARC**

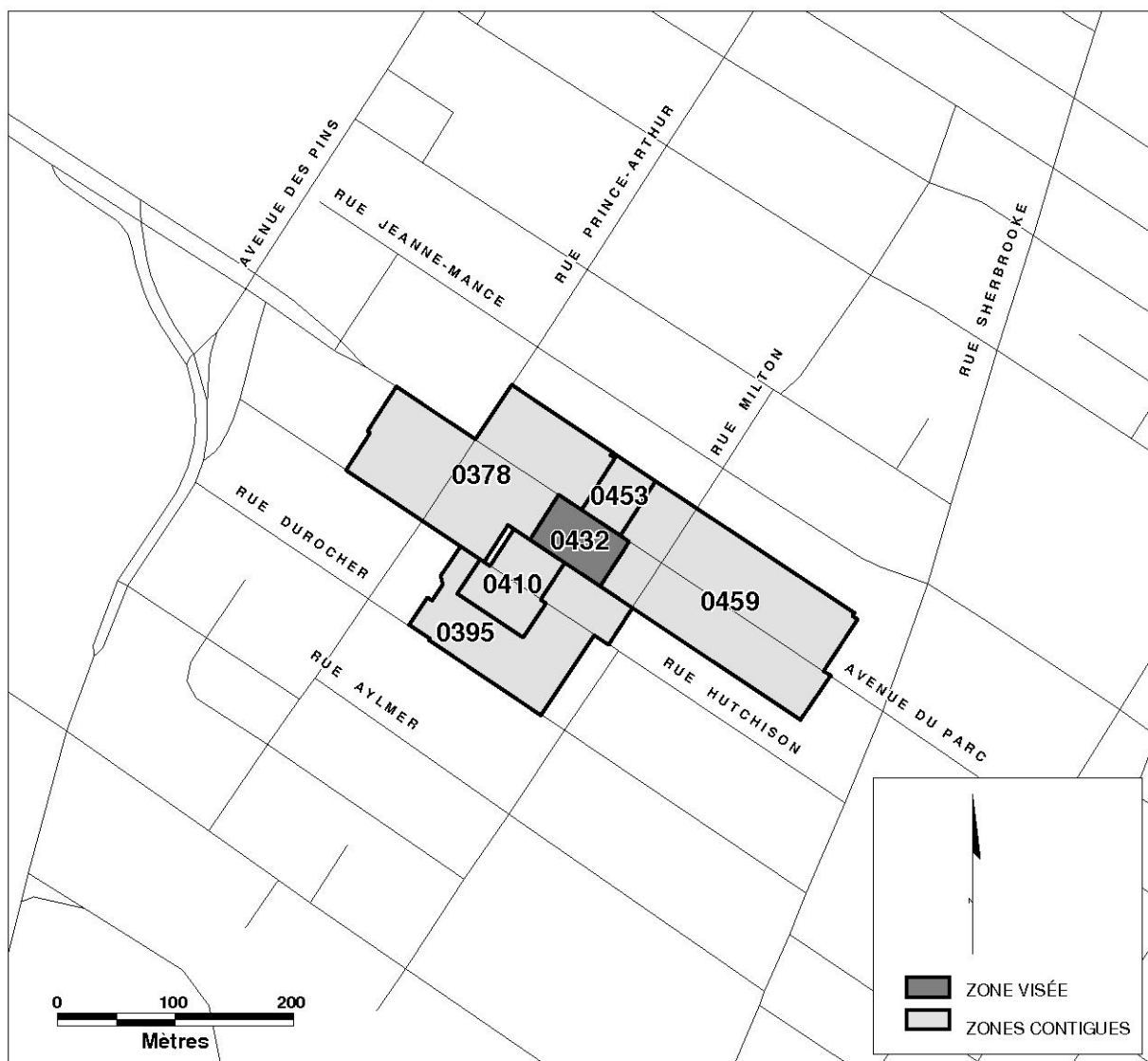
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA10 25 0088 du 6 avril 2010, un premier projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au 3516, avenue du Parc;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **jeudi 29 avril 2010**, à compter de 19 h, à la salle située au 4^e étage du 201, avenue Laurier Est;

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à autoriser, à certaines conditions, l'occupation à des fins éducatives d'une terrasse aménagée sur le toit de l'immeuble sis au 3516, avenue du Parc, ce qui déroge aux conditions d'occupation actuellement permis par le *Règlement sur l'occupation, par la corporation Société de développement communautaire de Montréal (SODECM), du bâtiment situé au 3516, avenue du Parc (97-090)* et à l'article 156 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et ses zones contigües :



Lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de résolution et l'illustration de la zone visée et des zones contiguës sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, bureau 500, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Montréal, ce 15 avril 2010.

Le secrétaire d'arrondissement,

Jean M. Poirier, avocat